

2^{ème} appel à communication

□

Les discriminations : le sport et l'école en question.

Colloque pluridisciplinaire organisé à Rennes par
Le VIP&S (Violence-Identités-Politiques et Sports)

□

Sous l'égide de la SFRI
« Violences et prévention des violences »
Rennes, les 16 et 17 Mai 2013.

Résumé :

Le colloque analyse les processus de discrimination à l'oeuvre, que ce soit d'une manière diffuse ou tangible, au sein des institutions scolaire et sportive, largement représentées comme des espaces méritocratiques. Notre volonté est d'appréhender la discrimination, non seulement comme le produit d'un processus, mais comme un processus en lui-même. Au-delà des 18 critères discriminants identifiés par les pouvoirs publics et inscrits dans la loi, il s'agit de comprendre les mécanismes à l'oeuvre grâce à une approche pluridisciplinaire permettant d'alimenter les quatre axes suivants :

- 1- La discrimination comme concept politique et scientifique
- 2- L'expérience de la discrimination
- 3- Les processus de régulation de la discrimination
- 4- Le coût social des discriminations

Argumentaire :

La gloire médiatique et politique de certains concepts représente parfois un danger pour l'entreprise scientifique, tant la capacité performative des médias est grande en matière sémantique. C'est pourquoi, il paraît indispensable de s'en tenir à une neutralité axiologique minimale à propos du terme « discrimination ». Le retour à son étymologie est à ce titre salutaire : *discriminatio* signifie séparation. La discrimination peut donc être comprise avant tout comme un principe constitutif de toute société qui classe et répartit ses membres. Ces catégorisations, évidemment construites, sont transmises et régulées. Distinguer un individu d'un autre en fonction du genre, de l'apparence corporelle ou encore de ses convictions religieuses, par exemple, permet d'orienter son comportement en fonction de cette identification typique. Au-delà de toute connotation axiologique, la discrimination s'inscrit finalement comme un mécanisme permettant la construction de ce que Berger et Luckmann¹ ont appelé « le stock commun de connaissances » que chacun mobilise dans l'immédiateté de toute interaction. De ce point de vue, la vie sociale foisonne de discriminations de cet ordre. L'acception plus commune du terme ne fait qu'ajouter une charge négative à ce traitement différencié. La discrimination comme objet politique pourrait effectivement se définir comme

¹ Berger, P., Luckmann, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris, Méridiens Klincksieck.

le traitement différencié et défavorable d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trait identitaire perçu de façon stéréotypée. Cette définition sommaire permet néanmoins de comprendre que le concept scientifique et la notion politique ne sont guère déconnectés. Si la discrimination est initialement un mécanisme de régulation sociale, alors la discrimination au sens politique (et plus négatif) peut être comprise comme le signe d'une dérégulation sociale.

Autrement dit, l'une des innombrables typifications utiles à la régulation des interactions devient défavorable à la personne qu'elle permet d'identifier. Ceci n'exclut pas évidemment que cette dérégulation soit profitable pour d'autres voire qu'elle soit opérée à dessein. Discriminer l'autre peut en effet permettre la régulation de rapports de domination.

Mais si la discrimination peut s'envisager comme un processus de (dé)régulation, alors sa compréhension doit probablement passer par une analyse plus globale du contexte dans lequel elle s'inscrit. Ceci implique de dépasser le seul couple discriminé/discriminant (sans l'abandonner totalement) pour tenir compte de processus de discrimination dont les individus seraient à la fois objet et relais. Car si la discrimination peut ne pas exister aux yeux des discriminés, il est encore moins probable qu'elle se vérifie aux yeux des discriminants. De surcroît, si c'est au sein des institutions sportives et scolaires qu'elle existe, les personnes qui discriminent peuvent être celles qui agissent au sein de ces deux mondes sociaux. Autrement dit, il n'est pas exclu que les enseignants, les élèves, les éducateurs et entraîneurs, les personnels soignants, voire les parents fassent inconsciemment partie des personnes discriminantes, ou du moins des personnes par lesquelles les processus de discrimination transitent. Par conséquent, faut-il rompre avec l'idée commune selon laquelle la discrimination est un processus interactif, une relation mixte² entre une victime et un responsable ? Partant de là, faut-il, à la manière du pouvoir chez Foucault³, admettre que la discrimination ne s'exerce guère dans une relation inégalitaire entre une personne détenant la force de discrimination et une personne vulnérable en ce qu'elle présente les caractéristiques "justifiant" l'ostracisme ? Faut-il, enfin, opérer ce renversement épistémologique qui consiste à désincarner le processus de discrimination pour l'appréhender comme processus collectif dépassant les personnes, et dépassant les statuts de victime et d'"agresseurs" ? Faut-il enfin penser les processus de discrimination au-delà des caractéristiques des individus qu'ils traversent ? Le genre, l'ethnie, la religion, l'âge ou encore l'apparence corporelle sont-ils de réels motifs déclencheurs ou de simples alibis comme Elias et Scotson⁴ l'ont montré à propos de l'exclusion, en décrivant notamment une forme de racisme sans race. Avant les conséquences que cela impliquerait en termes de traitement politique, il faut y voir du point de vue de la recherche des conséquences méthodologiques. A ce titre, l'approche pluridisciplinaire semble être la plus opportune. C'est pourquoi, les propositions qui s'intégreront à l'un des axes suivants, pourront s'inscrire dans les champs scientifiques de la philosophie, de la psychologie, des sciences juridiques, des sciences politiques, de la sociologie, de l'histoire, des sciences de l'éducation ou des sciences économiques et de gestion.

Quatre axes de réflexion ont été retenus pour ce colloque. Toutes les propositions retenues feront l'objet d'une communication orale. Suite au colloque, les communications feront l'objet de publications dans des actes de colloques et, les meilleures, après sélection par le Comité Scientifique dans des revues scientifiques.

² Goffman, E. (1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Ed. de Minuit.

³ Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

⁴ Elias N., Scotson J.-L. (1965). *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté*. (1965), Paris, Fayard, 1997

Quatre axes

1- Approche conceptuelle de la discrimination

Que traduit la mobilisation politique et médiatique croissante d'un tel concept ? De toute évidence, il existe un risque de confusion des genres que présente le double usage d'un mot (scientifique et politique). Peut-être faut-il pour s'en préserver, observer une distance critique à l'égard d'un tel succès langagier et en cerner les raisons plus profondes. L'inflation de ce terme traduit-elle une augmentation des discriminations effectives ou bien s'agit-il seulement d'une sensibilité accrue aux atteintes contre les singularités⁵ portées par les uns et les autres ? Sans nécessairement verser dans l'inflation langagière⁶, il paraît indispensable de comprendre d'où provient ce terme apparu massivement à la fin des années 1990 alors qu'il disparaissait au même moment outre-Atlantique⁷. D'autant que l'apparition du vocable dans les discours savants et politiques ne correspond pas forcément, loin s'en faut, à l'émergence de formes d'ostracisme que l'on qualifierait aujourd'hui de discriminations. Comme l'indique Fassin, « il s'agit bien d'instituer la distance nécessaire entre le mot et la chose »⁸. De fait, pour comprendre et étudier les discriminations aujourd'hui, le travail essentiellement historique et sociologique sur la discrimination comme invention semble incontournable.

Au coeur de cette invention de la discrimination se trouve certainement un entraînement réciproque des discours scientifiques et politiques. Cette influence réciproque, bien que probablement inévitable, doit pourtant être objectivée si ce n'est maîtrisée. Est-il opportun par exemple de mesurer quantitativement les discriminations en reprenant la taxinomie officielle et les 18 critères intégrés à la loi⁹ ? Auquel cas, ne risque-t-on pas de consacrer des réalités perçues et partielles et d'inverser le rapport distancié entre les catégories officielles et théoriques ? De ce point de vue, le dialogue entre les approches quantitatives et qualitatives paraît également salutaire.

2- L'expérience de la discrimination

Dans cet axe, seront intégrées les propositions de communication restituant les résultats de recherches empiriques portant sur des cas concrets de discrimination à l'école et en sport. L'attention sera particulièrement portée à l'expérience du discriminé qui apparaît comme le point de départ de la compréhension du processus dans sa globalité. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de cibler les débats autour des terrains de l'école et du sport. Au-delà du fait qu'ils correspondent à deux institutions au sein desquelles peuvent se déployer les politiques de lutte contre la discrimination, l'école et le sport sont aussi parmi les principales sphères de socialisation secondaire pour les jeunes. Ceci permettra donc de penser le processus de discrimination d'une façon décloisonnée : l'élève discriminé devient-il aussi un jeune sportif discriminé et inversement ? L'épreuve de la discrimination dans un contexte conduit-elle au repli sur soi dans un autre contexte voire à l'autodiscrimination lorsque le sentiment d'infériorité est intégré par l'individu ? L'expérience du discriminé entraîne-t-elle des réactions discriminantes ?

⁵ Martuccelli, D. (2010). *La société singulariste*. Paris. Armand Colin.

⁶ Hottois, G. (1979). *L'inflation du langage dans la philosophie contemporaine. Causes, formes et limites*. Bruxelles, Ed. de l'université de Bruxelles.

⁷ Crawford, C. (2001). Rescuing the concept of discrimination. In *Academic questions*, volume 14, n°3, 47-64.

⁸ Fassin, D. (2002). L'invention française de la discrimination. In *Revue française de science politique*. Vol. 52, n°4, p. 404.

⁹ Age, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, moeurs, caractéristiques génétiques, appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation ou une « race », apparence physique, handicap, état de santé, grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

Il s'agit donc de comprendre l'épreuve de la discrimination à partir de différentes postures comme celle qui consiste à intérioriser l'infériorité. De la même façon que certains assistés intériorisent la disqualification lorsqu'une aide leur est adressée¹⁰, la discrimination implique aussi une infériorité attribuée que l'individu risque de finir par intégrer comme une réalité propre. Dans ce registre, les acteurs de l'institution scolaire ou du monde sportif, et plus globalement peut-être ceux qui opèrent dans « le travail sur autrui »¹¹, peuvent inconsciemment participer à ce processus de discrimination sans être les discriminateurs directs et patentés¹². A l'inverse, les réactions plus offensives de l'ordre du renforcement du stigmatisme sont bien souvent les plus manifestes dans la mesure où elles s'expriment sur un mode parfois violent. De ce point de vue, les discriminations peuvent être analysées comme les premiers tours d'une spirale de violences dont les plus manifestes ne sont que la terminaison. L'expérience du discriminé est donc autant une entrée dans le processus que le moyen d'en identifier les formes d'aboutissement (échec scolaire, violence sur soi ou autrui, repli sur soi, etc.)

3- Les processus de régulation de la discrimination

Les processus de régulation de la discrimination qui sont à aborder autant à l'échelle de l'individu comme la psychologie ou la microsociologie saurait le faire qu'à l'échelle plus globale des formes d'action politique. Sans opposer ces différentes échelles, il s'agirait plutôt de les mettre en lien afin de repérer des répertoires d'action communs. Une approche politique de la question permettrait à la fois de réfléchir à la prise en compte des discriminations au regard des transformations sociales et d'observer la construction et l'évolution des politiques de prévention ou de lutte contre les discriminations. Faisant nôtre les propos de Muller¹³ deux questions, a minima, méritent d'être soulevées : « A travers quels processus sociaux, politiques ou administratifs sont prises les décisions qui constituent les politiques ? » et « Comment mesurer ou évaluer l'impact d'une politique dans le champ social et économique ? ». Mais au-delà de la simple mesure, c'est également la construction des politiques qui doit être interrogée, dans ses logiques, dans ses phases, dans ses acteurs surtout. Disant cela il ne s'agit pas de limiter les propos à la construction des politiques mais de prendre en compte également d'une part, les écarts entre volonté affichée, stratégie déployée et actions mises en oeuvre et, d'autre part, l'existence, ou non, d'une régulation coréfléchie, et pour le moins ayant fait l'objet d'évaluations préalables des besoins, des attentes et des effets escomptés.

4- Le coût social de la discrimination à l'école et dans le monde sportif

Peut-on mesurer « le coût social » de la discrimination ? Quels sont les moyens méthodologiques dont disposent les sciences économiques pour le mesurer. Peut-on envisager, comme cela a été fait notamment pour la consommation de drogues, d'appliquer le concept de coût d'opportunité visant à évaluer les ressources qui seraient mobilisables pour autre chose si la discrimination était davantage prévenue et maîtrisée, et si elle n'entraînait pas le coût social actuel. Et au-delà d'un coût social mesurable, comment peut-on tenir compte du coût des conséquences intangibles telles que la perte de bien-être et la souffrance chez les personnes discriminées ? Ces questions, qui rendent évidents les liens de complémentarité qui

¹⁰ Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur les nouvelles pauvretés*. Paris, PUF.

¹¹ Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil.

¹² Héas, S., (2010). *Les discriminations sportives dans les sports contemporains ; entre inégalités, médisances et exclusions*, Nancy, PUN, collection Epistémologie du corps.

¹³ Muller, P. (1990). *Les politiques publiques*. Paris, PUF, Collection Que sais-je ?.

peuvent s'établir entre les sciences sociales, psychologiques et économiques, pourront être traitées sous l'angle de différents champs scientifiques.

Conditions de soumission

Les propositions de communication sont à envoyer avant le 15 Mars 2013 sous la forme d'un résumé ne dépassant pas 300 mots (interligne simple, texte justifié, police 12 Times New Roman) et précédé du titre de la communication, des nom et prénom de son(s) auteur(s), de leur institution d'appartenance, et de l'adresse mail du premier auteur (Cf. exemple ci-dessous). L'envoi se fera par voie électronique aux deux adresses suivantes :

francois.leyondre@univ-rennes2.fr / stephane.heas@univ-rennes2.fr

Exemple

Titre

F. Le Yondrel & S. Héas

1 Laboratoire VIP&S, UFRAPS Université Rennes 2

francois.leyondre@univ-rennes2.fr

Echéancier :

- Date limite de soumission des propositions : vendredi 15 Mars 2013
- Notification d'acceptation : vendredi 5 avril 2013
- Retour des fiches d'inscription et règlement des frais de participation (gratuit pour les étudiants) : vendredi 19 Avril
- Envoi du planning des sessions : vendredi 26 avril 2013
- Colloque: jeudi 16 et vendredi 17 mai 2013 à l'Université Rennes 2

Comité d'organisation :

- Pr. Paul Delamarche, Directeur de l'UFR APS à l'Université Haute Bretagne Rennes 2 : Coprésident
- Pr. Dominique Bodin, Directeur du VIP&S (EA 3646) : Coprésident
- François Le Yondre, MCU – membre du VIPS (EA 3646)
- Stéphane Héas, MCU-HDR – membre du VIPS (EA 3646)
- Gaëlle Sempé MCU- membre du VIPS (EA 3646)
- Lucie Dal, étudiante (Master SSSATI – Ecole Normale Supérieure de Cachan)
- Yann Borgnet, étudiant (Master SSSATI – Ecole Normale Supérieure de Cachan)
- Karel Griffon, étudiant (Master SSSATI)
- Florian Hugedet, étudiant (Master SSSATI – Ecole Normale Supérieure de Cachan)
- Amandine Maussion, étudiante (Master SSSATI)
- Hadrien Perrier, étudiant (Master SSSATI)
- Anaïs Tardieu, étudiante (Master SSSATI)
- Adrien Tron, étudiant (Master SSSATI)
- Marine Valignat, étudiante (Master SSSATI)
- Guillaume Verger, étudiant (Master SSSATI)

Le Master SSSATI (parcours Intégration est un Master de l'UFR APS de l'Université Haute Bretagne Rennes 2.

Comité scientifique (en cours de finalisation) :

- François Le Yondre, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Dominique Bodin, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Stéphane Héas, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Williams Nuytens, Université d'Artois (France)
- Nicolas Pénin, Université d'Artois (France)
- Jean-François Amadiou, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France)
- Marie-Françoise Lacassagne, Université de Bourgogne (France)
- Eric Debarbieux, Université Paris Est Créteil Val de Marne (France)
- Catherine Blaya, Université de Nice Sophia Antipolis (France)
- Patrick Bouchet, Université de Bourgogne (France)
- Teresa Gonzales Aja, Université Polytechnique de Madrid (Espagne)
- Rodrigo Pardo, Université Polytechnique de Madrid (Espagne)
- Christophe Durand, Université de Caen Basse-Normandie (France)
- Angeles Arjona Garrido, Université d'Alameria (Espagne)
- Jean-Yves Dartiguenave, Université de Haute Bretagne de Rennes 2 (France)
- Béatrice Clavel Inzirillo, Université de Lyon 2 (France)
- Amandine Lépine, Université de Lyon 2 (France)